

TRANSMIS LE 07/10/24  
REÇU LE 07/10/24  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE  
PUBLIÉ LE 08/10/24  
EXÉCUTOIRE LE 08/10/24

2024/...



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°18

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 21BA107 – RÉHABILITATION ET EXTENSION DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BLAISEL (renommé LUDIVINE FURNON) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°4.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Adjoint au Maire (\*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.**

**Conseillers Municipaux (\*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.**

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.**

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) : Françoise LASCOT, Vincent MULOT.**

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

**Conseillers Municipaux (\*) : Florent BATIER.**

#### ABSENTS ayant donné Procuration

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE :**

**Roland CHANUDET : Henri FERNANDEZ**

**Florence DECOURTY : Nadine SENSE**

**Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO**

**Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN**

**Rachel SABATIER GIRAULT : Sabrina FORTUNATO**

**Marion WERNER : Claire LE BERRE**

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE: Océane USTASE : Florent BATIER.**

#### ABSENTS

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)**

**Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la commande publique

Question n°18 du CM en date du 03/10/2024-P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°18

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 21BA107 – RÉHABILITATION ET EXTENSION DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BLAISEL (renommé LUDIVINE FURNON) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°4.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-8,

**VU** la délibération n°4 du 16 juin 2022 relative à l'attribution du marché n°21BA107 pour la réhabilitation et l'extension du complexe gymnique Raymond Blaisel pour un montant total de 10 245 000.00€ HT soit 12 294 000.00€ TTC,

**VU** la délibération n°22 du 9 février 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 21BA107,

**VU** la délibération n°21 du 22 juin 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché 21BA107,

**VU** la délibération n°21 du 23 novembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché 21BA107,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'exécution des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications des prestations à réaliser en raison de changements du programme, de travaux supplémentaires ou d'aléas techniques,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il y a lieu d'établir un avenant n°4 au marché, dont le titulaire est le groupement d'entreprises dont la société Entreprise Générale LEON GROSSE sise 4 Parvis du Colonel Arnaud Beltrame – CS60009 VERSAILLES (78009) est le mandataire, afin d'acter la modification du contrat,

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cet avenant n°4 une plus-value de 539 224,12 € HT soit 647 068,94 € TTC, représentant une augmentation de 5,26 % du montant initial du marché,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au marché 21BA107- Réhabilitation et extension du complexe gymnique Raymond Blaisel (complexe renommé depuis Ludivine Furnon),

**APRÈS** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 16 septembre 2024, de la Commission Techniques en date du 17 septembre 2024, de la Commission Ressources et Développement en date du 19 septembre 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
**Direction de la commande publique**

Question n°18 du CM en date du 03/10/2024-P 2/2

**Article 1 : APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°4 au marché 21BA107 relatif à la réhabilitation et à l'extension du complexe gymnique Raymond Blaisel (renommé complexe gymnique Ludivine Furnon) actant la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs pour un montant de de 539 224,12 € HT soit 647 068,94 € TTC (soit 5,26 % du montant initial), le nouveau montant du marché s'établissant à 11 795 975,68 € HT soit 14 155 170,82 € TTC représentant une plus-value de 15,14 % par rapport au montant initial du contrat, après les avenants 1, 2, 3 et 4.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est LEON GROSSE, sise 4 Parvis du Colonel Arnaud Beltrame – CS60009 VERSAILLES - (78009) – y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

**Article 3 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Xavier MELKI  
 Maire de Franconville-la-Garenne  
 Conseiller régional d'Ile-de-France



**À l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire  
 Le 08/10/24



Par délégation du Maire

Le Maire  
 D. Alain VERBRASSE

